

[Texte]

LES PERSONNES AFFECTÉES AUX RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Question n° 83—**M. Howie:**

Combien de personnes affectées aux relations publiques, aux relations avec les médias ou à la publicité le ministère de la Consommation et des Corporations emploie-t-il?

**L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations):** Quatre-vingt-trois (49 agents, 34 employés de soutien) y compris ceux qui sont employés au Centre sur la MIUF et à la Commission du Système métrique Canada.

MAAC—LES PERSONNES AFFECTÉES AUX RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Question n° 92—**M. Howie:**

Combien de personnes affectées aux relations publiques, aux relations avec les médias ou à la publicité le ministère des Affaires des anciens combattants emploie-t-il?

**L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants):** Vingt-six.

LA PUBLICATION INTITULÉE «CONSTITUTION 1982»

Question n° 115—**M. Stewart:**

1. Le gouvernement a-t-il fait imprimer des copies de la publication intitulée *Constitution 1982* et, le cas échéant, combien en a-t-il coûté?

2. Combien de copies ont été distribuées gratuitement à des groupes ou particuliers et combien en a-t-il coûté aux contribuables?

**L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État):** 1. Le gouvernement du Canada a fait imprimer 10,000 exemplaires du livre *Constitution 1982*. Le coût d'impression a été de \$159,131.26.

2. En date du 8 décembre 1983, le gouvernement du Canada a fait distribuer sans frais, 1,422 exemplaires du livre à certains groupes ou particuliers. Il en a coûté \$35,976.60 aux contribuables.

CONSOMMATION ET CORPORATIONS—LE PROGRAMME D'INFORMATION

Question n° 263—**M. Young:**

Le ministère de la Consommation et des Corporations songe-t-il à informer les consommateurs au sujet de l'incompatibilité entre le téléphone et les prothèses auditives et, le cas échéant, comment?

**L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations):** Le ministère de la Consommation et des Corporations, de concert avec le ministère des Communications, tente d'obtenir l'aide de toutes les sociétés téléphoniques canadiennes afin d'annoncer l'existence de téléphones munis de bobines d'induction et de faire connaître les avantages de ces appareils pour certains abonnés.

Le ministère de la Consommation et des Corporations tentera aussi d'obtenir des fabricants et des importateurs de téléphones qu'ils apposent d'eux-mêmes une étiquette sur l'emballage afin de distinguer les appareils compatibles avec les prothèses auditives.

Voies et moyens

[Traduction]

**M. Evans:** Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**M. le Président:** On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

● (1510)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LES VOIES ET MOYENS

#### LE TARIF DES DOUANES

**L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances))** propose: Qu'une motion des voies et moyens tendant à modifier le Tarif des douanes, déposée sur le Bureau le mercredi 7 décembre 1983, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

**M. MacLaren** propose: Que le projet de loi C-7, tendant à modifier le Tarif des douanes, soit lu pour la 1<sup>re</sup> fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

[Français]

### LES VOIES ET MOYENS

#### LES DROITS ANTIDUMPING ET COMPENSATEURS

**L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances))** propose: Qu'une motion des voies et moyens portant assujettissement aux droits antidumping et compensateurs, modifiant la Loi sur la monnaie et les changes, le Tarif des douanes, ainsi que la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, et abrogeant la Loi antidumping soit maintenant agréée.

**M. le Président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**M. MacLaren** propose: Que le projet de loi C-8 portant assujettissement aux droits antidumping et compensateurs, modifiant la Loi sur la monnaie et les changes, le Tarif des douanes ainsi que la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et abrogeant la Loi antidumping, soit lu pour la 1<sup>re</sup> fois et que l'impression en soit ordonnée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)